

RIVE ZINC A OURLET**I. DÉFINITION**

Bande d'habillage des rives de terrasses permettant de protéger les façades en créant une goutte d'eau.

Elle permet aussi d'arrêter proprement l'étanchéité.

Suivant l'état de l'arête de la maçonnerie et les désirs esthétiques et de finition, la bande peut-être à ourlet simple ou à larmier à ourlet rechassé.

II. CONSTITUANTS

Façonné à partir de feuille ou rouleau de zinc de haute qualité Z1 (zinc pur à 99,995%) conforme à la norme EN 1179 de 65/100 (jauge de Paris N°12) ou 80/100 mm

III. DIMENSIONS

L'ourlet a un développé de 50 mm

Les développés de ces bandes sont en générale de 125,142,166,200,250 mm

La norme NF P 84-204-1 (DTU 43.1) impose :

- Pose par élément de 1.00 m
- Retombée obligatoire en cas de rive sans débord
- 10 cm maximum pour la hauteur de la retombé
- Plat (inséré dans l'étanchéité) de 10 cm minimum sauf sur acrotère de moins de 12 cm de large ou il peut être ramené à 7 cm

IV. POSE

Les bandes sont posées à recouvrement de 5 cm minimum avec une fixation mécanique à env. 25 cm, une fixation étant obligatoire au recouvrement.

Ces bandes sont insérées entre 2 ou 3 couches d'étanchéité.

Les angles rentrant ou sortant sont coupés d'onglet et soudés à la soudure étain plomb.



Produits traditionnels fabriqués suivant
NF P 84-204-1-1